

Communes de **JUVIGNY & MACHILLY**

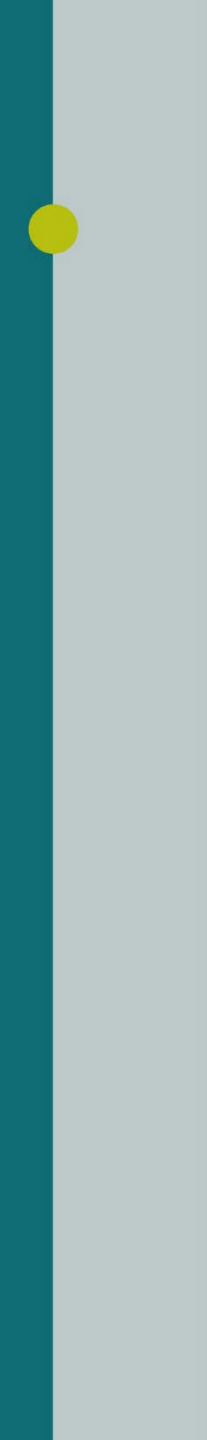
Révision des PLU

Synthèse du diagnostic – présentation aux PPA

11 juillet 2025

Pourquoi la révision du PLU ?

- Mettre les PLU en compatibilité avec le SCOT et les dispositions réglementaires (notamment la Loi Climat et Résilience).
- Construire un projet de territoire.
- Dimensionner, maîtriser et organiser le développement des communes, en lien avec les objectifs du SCoT.
- Actualiser le document d'urbanisme afin de sécuriser la mise en œuvre des projets de la commune et des autorisations d'urbanisme.
- Participer à l'organisation du bassin de vie.
- Intégrer les enjeux du développement durable pour la qualité de vie, et pour aider les populations à relever les enjeux sociétaux, économiques et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.



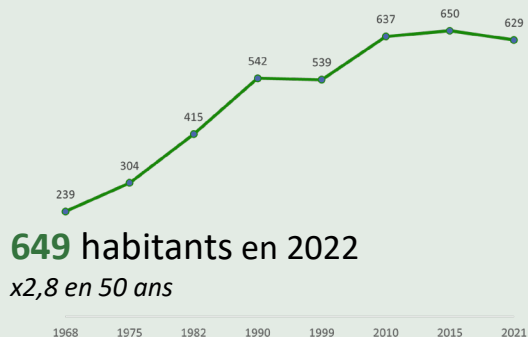
Diagnostic

Population - logements

QUELQUES DONNÉES ET CHIFFRES CLÉS

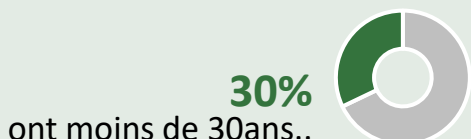
issus du diagnostic sur la population et les logements

Les habitants



649 habitants en 2022

x2,8 en 50 ans



30% ont moins de 30ans..
38% sur Annemasse Agglo (AA)

..et **29%** ont plus de 60ans
19% sur AA

Les ménages



Taille moyenne des ménages : **2,37** personnes
2,13 sur AA
- 19% en 50ans

45% couples avec enfants



42% sur AA

10% familles monoparentales
19% sur AA



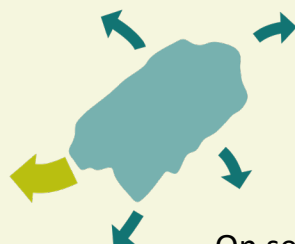
50% personnes qui vivent seules ont plus de 80 ans



L'emploi

93% des actifs travaillent **hors** de la commune
81% sur AA

64% des actifs travaillent en **Suisse**
51% des flux sur AA



On se rend au travail en :



voiture/moto/scooter **82%** 65% sur AA
transports en commun **6%** 19% sur AA

Le logement



300 logements < 1% d'AA
4 logements sociaux

87% de logements individuels
24% sur AA



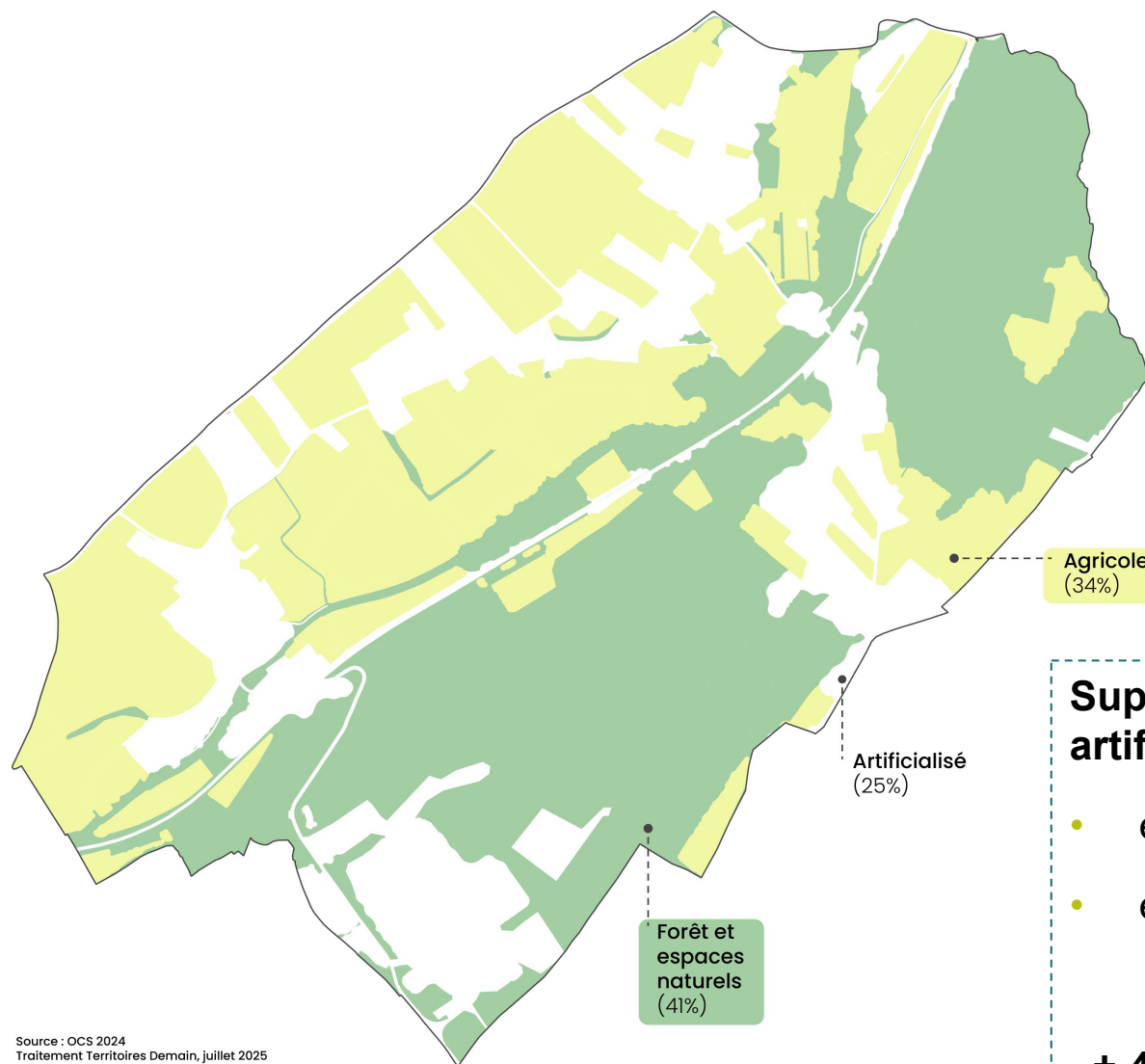
Autres chiffres :

88% résidences principales 84% sur AA

83% propriétaires occupants 47% sur AA

Projet de la Savoie à venir

OCCUPATION DES SOLS



Source : OCS 2024
Traitement Territoires Demain, juillet 2025

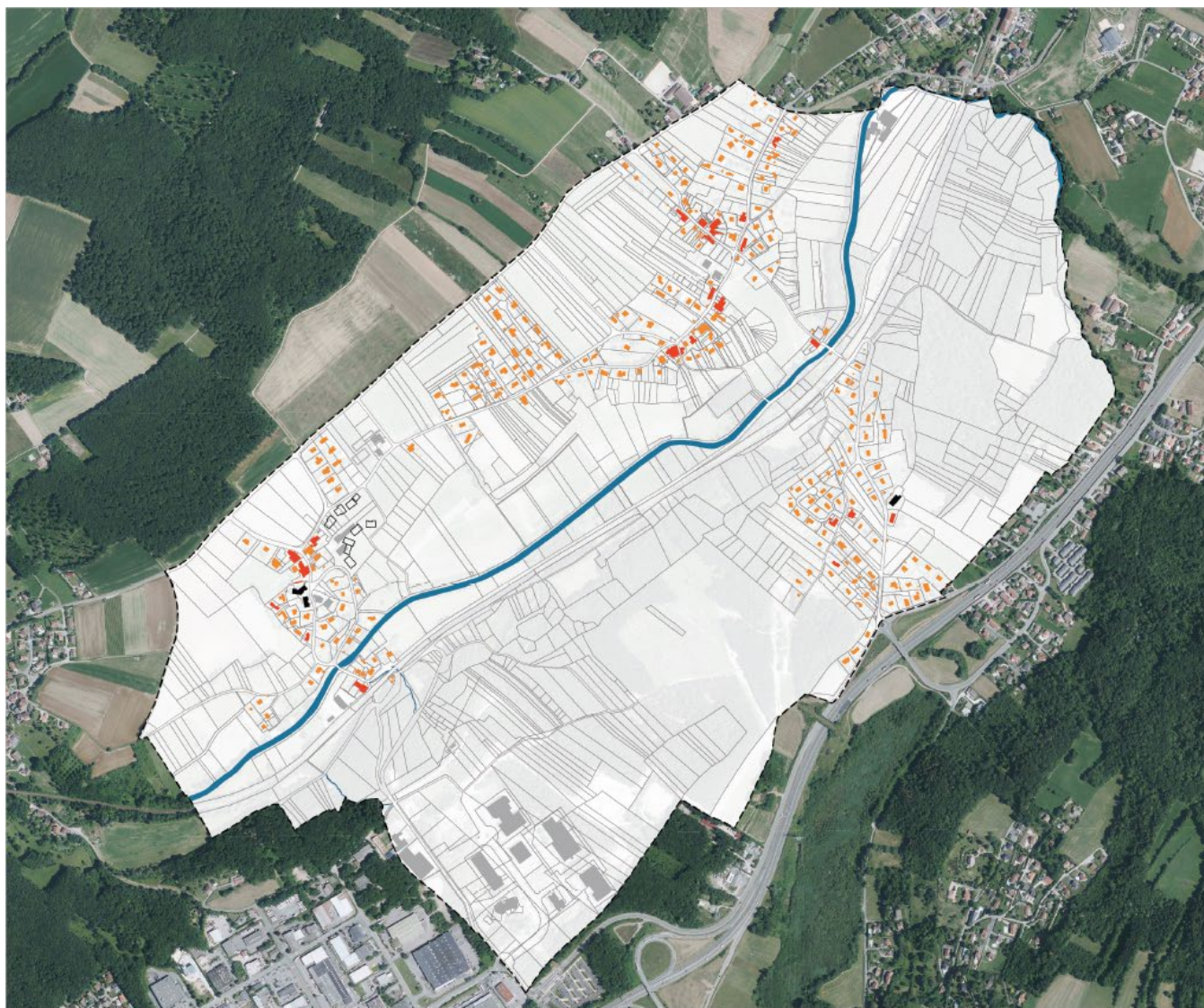
Superficie des espaces artificialisés :

- en 2015 : 63,22 ha
- en 2024 : 67,60 ha

+ 4,38 ha depuis 10 ans

(entre 2015 et 2024, soit env. 0,44ha/an)

LOGEMENTS - répartition de la typologie d'habitat



TPOLOGIE HABITAT

- Logement Collectif
- Logement Accolé ou Intermédiaire
- Logement Individuel
- Hors logements



- Une **croissance démographique forte** jusqu' dans les années **90**, une **légère hausse** jusqu' 2015, et une **faible décroissance** depuis. Cette tendance ne sera pas durable, et la croissance démographique va reprendre en même temps que l'**arrivée des habitants du projet de La Savoie**.
- Une population vieillissante, et marquée par une **forte proportion de familles**.
- En moyenne, un niveau de vie très confortable, mais des classes modestes et sociales ayant de plus en plus de difficultés à se loger.
- Un **parc de logements très peu diversifié**, et dominé par l'habitat individuel.
- Des **potentialités de rénovation urbaine à anticiper et encadrer**, notamment pour certains secteurs de lotissements, et pour les constructions anciennes du Chef-lieu et des hameaux.

POPULATION / LOGEMENTS - Enjeux

- La reprise d'une **croissance démographique maîtrisée**, dans un contexte global de forte attractivité du territoire frontalier.
- **L'intégration du projet de la Savoie** dans le fonctionnement de la commune.
- Un **équilibre social et générationnel** de la population à atteindre, et pérenniser.
- La poursuite des actions en cours en faveur de la **croissance maîtrisée** et la **diversification de l'offre en logements**, nécessaire à l'enjeu ci-dessus d'équilibre de la structure de la population :
 - dimensionnée au regard des perspectives de croissance démographique encadrées par le SCOT et compatible avec les ressources du territoire,
 - répondant aux besoins du parcours résidentiel des différentes générations, situations sociales et familiales (notamment ménages non frontaliers, ayant des revenus modestes et moyens, petits ménages d'1 à 2 personnes, jeunes, personnes âgées...),
 - recentrée sur le chef-lieu et les hameaux les plus importants.
- **L'anticipation des potentialités de renouvellement urbain et densification de certains secteurs pavillonnaires**, et leur encadrement réglementaire pour orienter et mieux accompagner le phénomène, sans le subir.

QUELQUES DONNÉES ET CHIFFRES CLÉS

issus du diagnostic sur la population et les logements

Les habitants



1 100 habitants en 2023

x2 en 50 ans

1968 1975 1982 1990 1999 2010 2015 2021

32%
ont moins de 30ans..
38% sur Annemasse Agglo (AA)



..et **22%** ont plus de 60ans
19% sur AA

L'emploi

89% des actifs
travaillent **hors**
de la commune
81% sur AA

50% des actifs
travaillent en **Suisse**
51% des flux sur AA



On se rend au travail en :



voiture/moto/scooter
83%
65% sur AA



transports en commun
8%
19% sur AA

Les ménages



Taille moyenne des
ménages : **2,25** personnes
2,13 sur AA
- 23% en 50ans

43% couples
avec enfants



42% sur AA

17% familles
monoparentales



19% sur AA

Le logement



540 logements 1% d'AA
30aine de
logements sociaux

76% de
logements individuels
24% sur AA

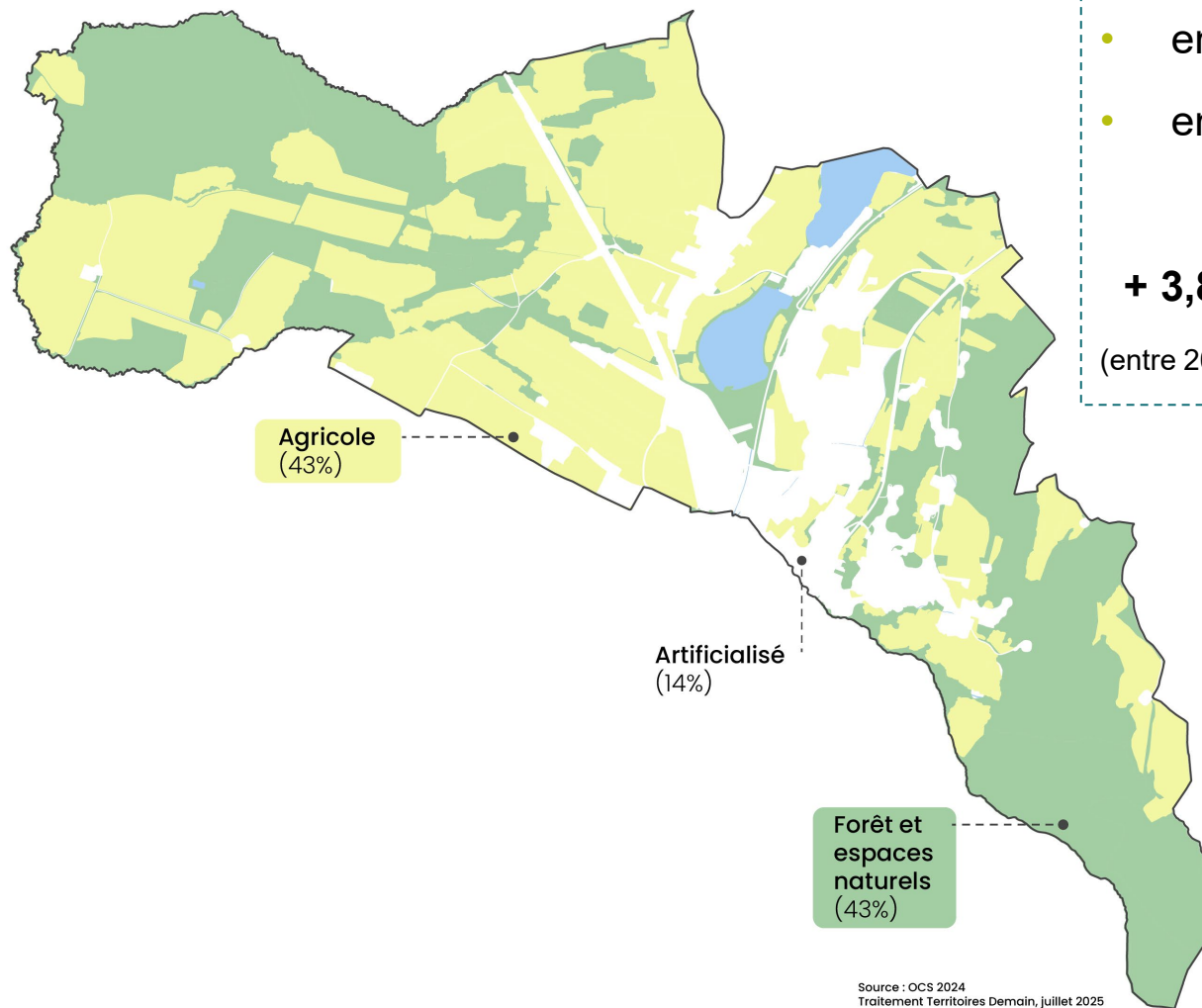


Autres chiffres :

88% résidences principales 84% sur AA

77% propriétaires occupants 47% sur AA

OCCUPATION DES SOLS

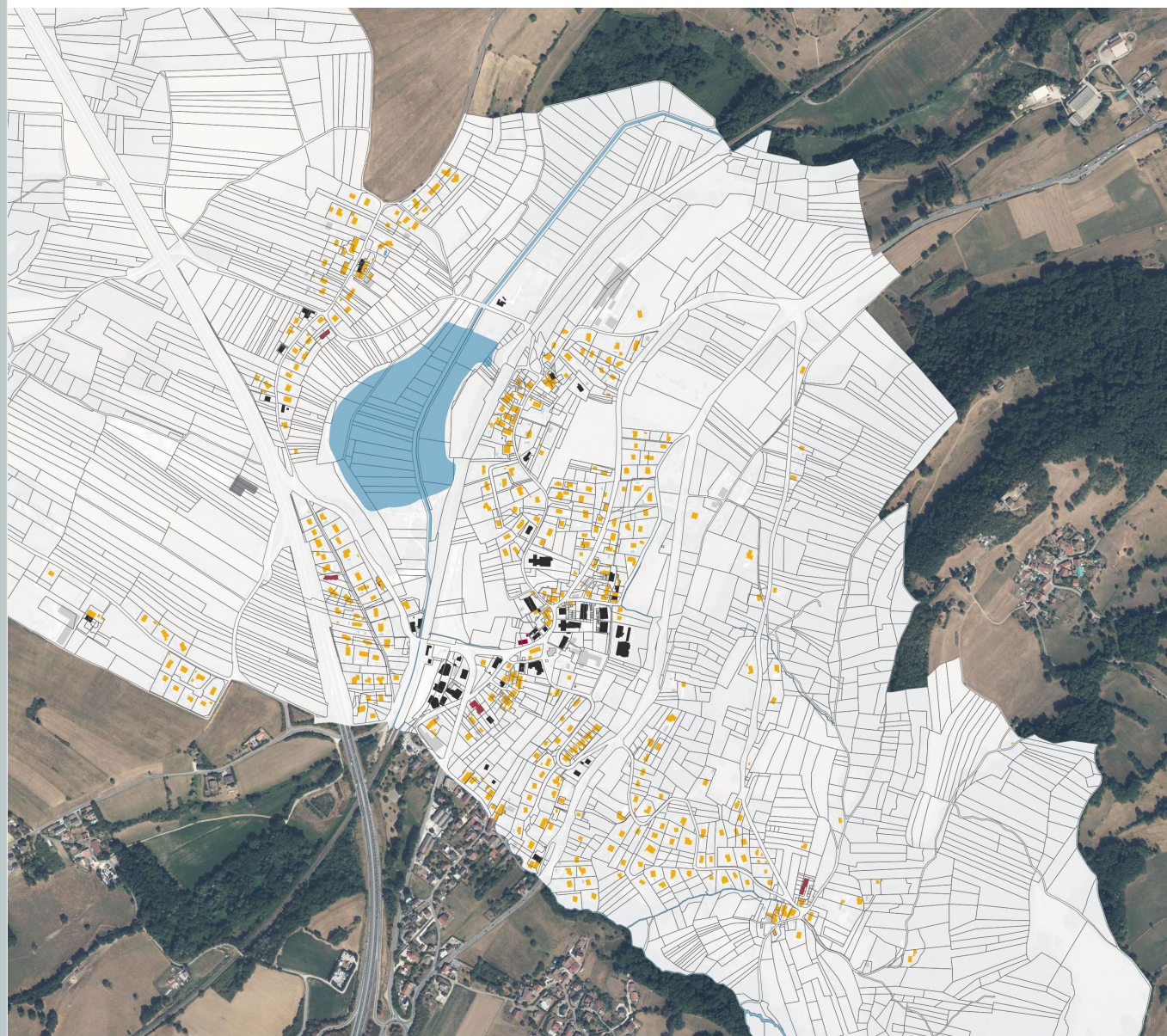
**Superficie des espaces artificialisés :**

- en 2015 : 169,28 ha
- en 2024 : 164,13 ha

+ 3,85 ha depuis 10 ans

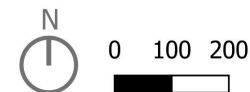
(entre 2015 et 2024, soit env. 0,38ha/an)

LOGEMENTS - répartition de la typologie d'habitat



Typologie habitat

- Maison
- Appartement
- Logement intermédiaire ou accolé
- Mixte
- N/D

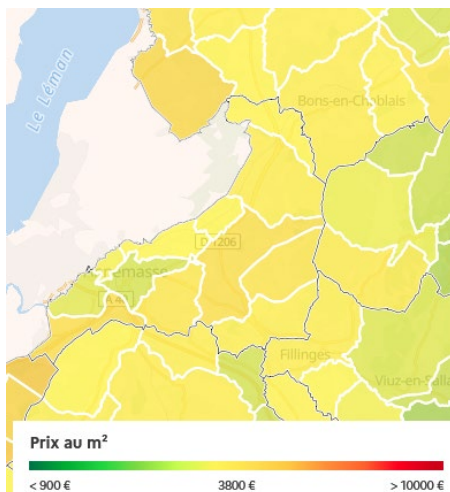


- Une **population globalement en hausse**, indicatrice de l'attractivité du territoire à plus large échelle.
- Une **population légèrement vieillissante**, marquée par une **forte proportion de familles**, mais la part des personnes seules augmente dans toutes les tranches d'âges.
- En moyenne, un niveau de vie très confortable, mais des classes modestes et sociales ayant de plus en plus de difficultés à se loger.
- Un **parc de logements qui se diversifie**, toujours dominé par l'habitat individuel. Les nouveaux projets apportent des surfaces plus petites et plus abordables.
- Des **potentialités de rénovation urbaine à anticiper et encadrer**, notamment pour certains secteurs de lotissements, et pour les constructions anciennes du centre-bourg et des hameaux.

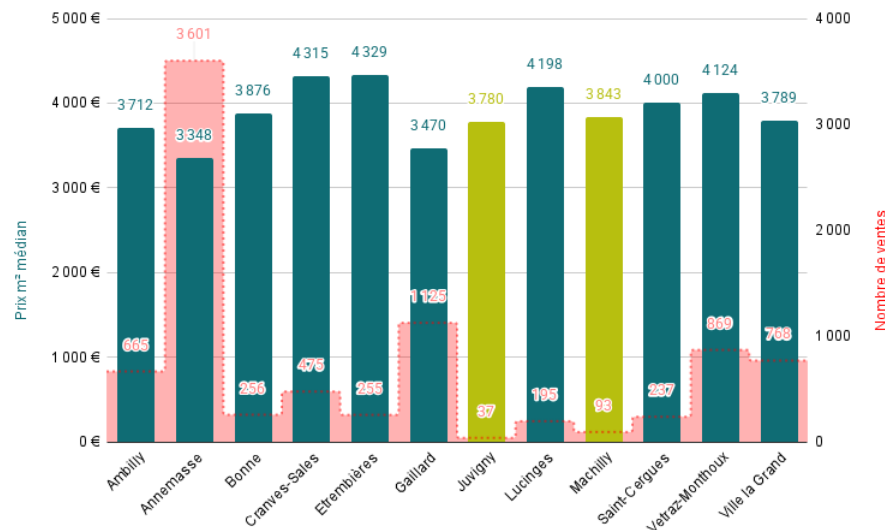
- **L'accompagnement de la croissance démographique** dans un contexte de forte attractivité.
- Un **équilibre social et générationnel** de la population à atteindre, et pérenniser.
- La **poursuite d'une politique du logement en cours de diversification de l'offre** en logements :
 - dimensionnée aux perspectives de croissance démographique encadrées par le SCOT et compatible avec les ressources du territoire,
 - répondant aux besoins du parcours résidentiel des différentes générations, situations sociales et familiales (notamment ménages non frontaliers, ayant des revenus modestes et moyens, petits ménages d'1 à 2 personnes, jeunes, personnes âgées...),
 - contribuant à une mixité sociale à l'échelle des opérations d'importance et des quartiers,
 - recentrée sur le cœur de village (identifié par le SCOT), en faveur de la vie de proximité et des mobilités alternatives à l'automobile.
- **L'anticipation des potentialités de rénovation urbaine et leur encadrement réglementaire** pour orienter et mieux accompagner le phénomène, sans le subir.

POPULATION / LOGEMENTS - Marché immobilier

■ Prix des logements neufs



Echelle Haute-Savoie



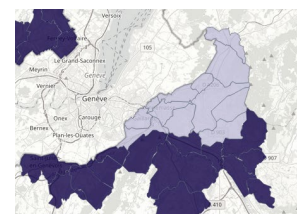
Sources :
Demandes
de Valeurs
Foncières,
oct 2024

■ Loyers dans le parc privé

Machilly et Juvigny :

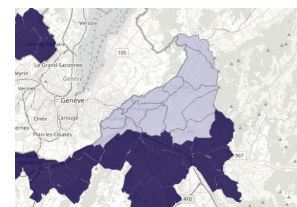
- Loyer médian : 800€
- soit 14,4 €/m²

Agglomération d'Annemasse (Unité urbaine)



NIVEAU DES LOYERS ①
Agglomération d'Annemasse
855 €
Loyer médian

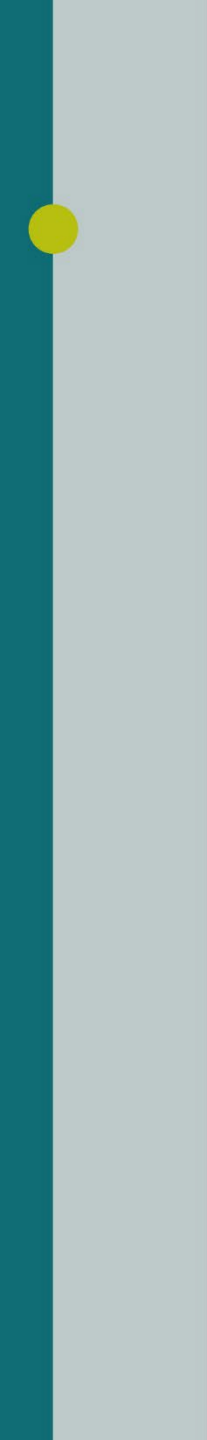
800 836.6 873.2 909.8 946.4 983
(5613 observations sur 18486 logements, 2023, Méthode : Estimation directe)



NIVEAU DES LOYERS ①
Agglomération d'Annemasse
15 €/m²
Loyer médian

(5613 observations sur 18486 logements, 2023, Méthode : Estimation directe)

Source :
Observatoire
local des loyers
de la Haute-
Savoie



Diagnostic

Economie

ATOUTS

- Une **activité économique importante**, générant de nombreux emplois, dans les domaines secondaire et tertiaire, principalement regroupée sur le technosite ALTEA.
- Une **activité agricole dynamique et diversifiée**.

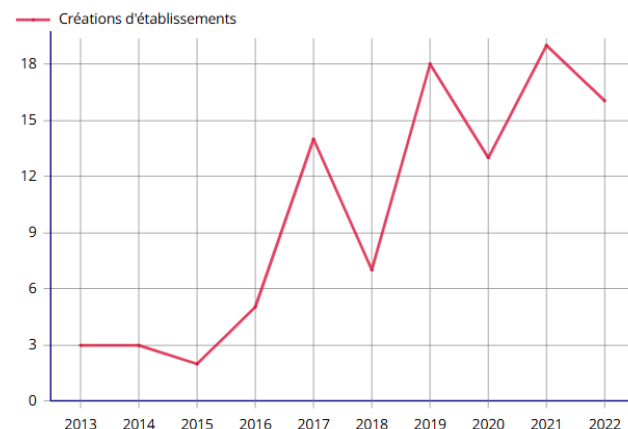
FAIBLESSES

- Des **freins à l'installation et au développement des entreprises** : marché du travail concurrentiel, parc de logement peu adapté aux actifs locaux, rareté / manque d'optimisation du foncier.
- Une **offre commerciale de proximité quasiment inexistante**, qui freine notamment le dynamisme et l'animation du Chef-lieu.
- Une **offre touristique peu développée, qui présente pourtant un potentiel**, en maillage et relation avec les communes voisines.

Indicateur de concentration d'emploi : 131,7.

... mais ces emplois ne concernent pas les habitants de Juvigny, qui travaillent hors de la commune pour 93%.

173 travailleurs frontaliers.



ALTEA : 30 entreprises et 400 emplois.

ECONOMIE - Synthèse

ATOUTS

- Une **commune principalement résidentielle**, avec une activité économique locale dans les domaines secondaire et tertiaire.
- Une **petite offre de proximité au centre-bourg**, une offre suffisante de commerces sur les communes voisines (Loisin, Bons-en-Chablais, Saint-Cergues).
- Une **activité agricole dynamique et diversifiée**.
- Une **offre touristique tournée autour du secteur du Lac**.

FAIBLESSES

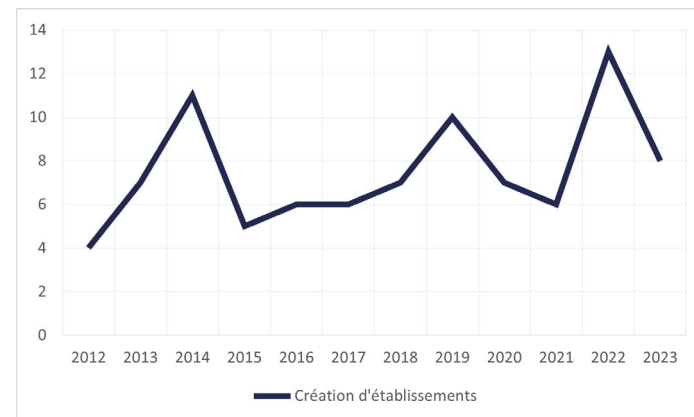
- **Des freins à l'installation et au développement des entreprises** : marché du travail concurrentiel, parc de logement peu adapté aux actifs locaux, rareté / manque d'optimisation du foncier.

Indicateur de concentration d'emploi : 34,5.

Les habitants de Machilly, qui travaillent hors de la commune pour 89,6%.

332 travailleurs frontaliers.

3 commerces de proximité, quelques activités artisanales, un cabinet médical et paramédical.



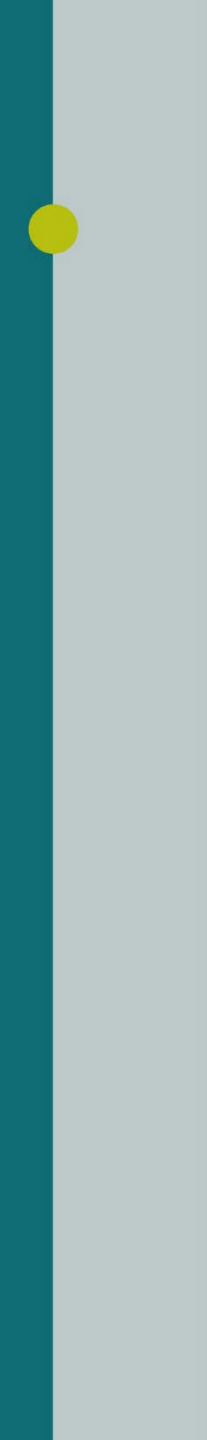
ECONOMIE - Projets en cours de réflexion

- Trois projets en lien avec la requalification du centre :
 - Rénovation de l'Auberge des Voirons (permis déposé) : logement et restauration (1),
 - Le bâtiment de l'ancienne boulangerie (2),
 - Local SNCF disponible, proposé aux porteurs de projets via Gare&Connexions/Place de la Gare(3).



ECONOMIE - Enjeux

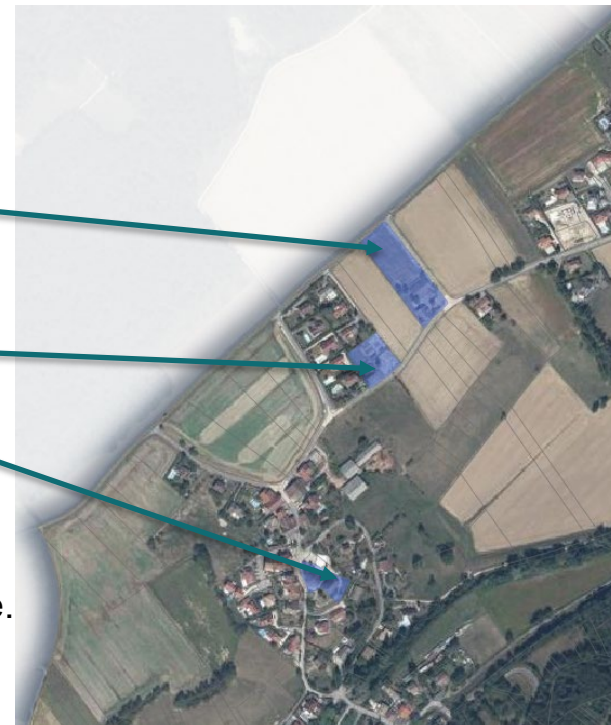
- **Une activité économique à soutenir dans sa diversité, et à l'échelle de l'agglomération**, pour mieux équilibrer les fonctions du territoire, développer l'emploi local et limiter les déplacements domicile-travail.
- **Un coût du logement adapté aux revenus des actifs** en France, en faveur du recrutement des activités économiques locales.
- **Le soutien des initiatives commerciales et de services de proximité au chef-lieu**, en faveur de la vie de proximité, si elles émergent.
- **La préservation des espaces dédiés aux activités productives** (artisanat, industrie), par l'optimisation du foncier et la définition des activités admises en ZAE, ainsi que des possibilités d'installation en mixité, en accompagnement d'une politique foncière des collectivités et d'Annemasse Agglomération.
- **La protection des espaces et de la fonctionnalité de l'activité agricole**, par un dispositif réglementaire adapté au fonctionnement et au développement des différentes filières agricoles, voire le développement de l'agriculture péri-urbaine.
- **Le soutien aux initiatives touristiques**, dans la mesure où elles sont en cohérence avec les caractéristiques rurales et villageoises du territoire (tourisme vert et de proximité).
- La prise en compte des études et projets sur le technosite Altea.



Diagnostic Equipements

EQUIPEMENTS

- **Des équipements répondant aux besoins de la population :**
 - ... Qui bénéficie également des équipements nombreux de l'Agglomération.
 - Sur la commune :
 - Mairie
 - École maternelle
 - École primaire
 - Service périscolaire
 - Stade
 - Cimetière
 - Eglise
 - Salle communale (qui accueille la cantine)
 - Bibliothèque



Une salle de gym est située au sous-sol de la Mairie.

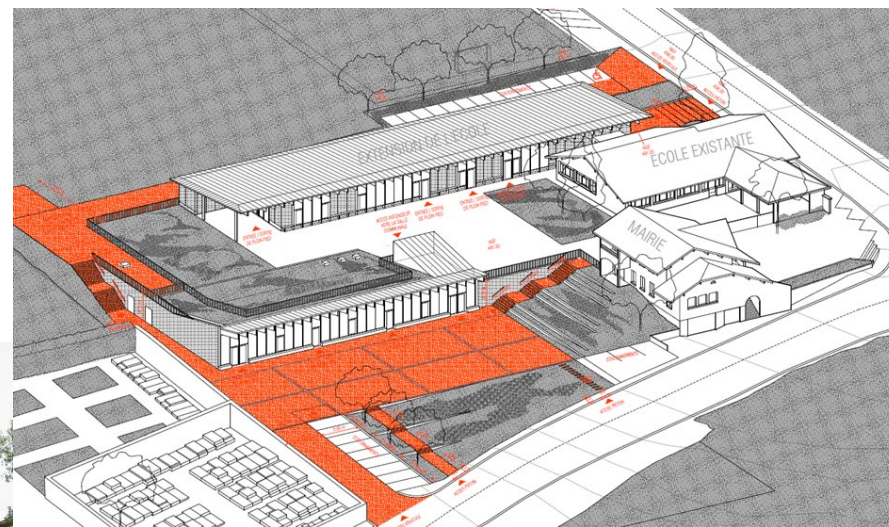
Une crèche privée est implantée sur le technosite ALTEA. La commune dispose de trois berceaux pour les habitants au sein de cette crèche.



EQUIPEMENTS

■ Des services dédiés à l'enfance :

- Le groupe scolaire accueille sur l'année 2024-2025 :
 - Une classe maternelle de 21 élèves,
 - Une classe CP/CE1 de 17 élèves,
 - Une classe CE2 à CM2 de 16 élèves.
 - La troisième classe a ouvert à la rentrée 2024, témoignant de l'accroissement des effectifs de l'école.
- La commune a en projet l'extension de l'école et la création d'une nouvelle salle polyvalente. Les travaux vont débuter en 2025.



EQUIPEMENTS

- **Des équipements répondant aux besoins de la population :**
 - ... Qui bénéficie également des équipements nombreux de l'Agglomération.
 - Sur la commune :
 - Salle des fêtes
 - Mairie
 - École maternelle
 - École primaire
 - Service périscolaire
 - Eglise
 - Cimetière

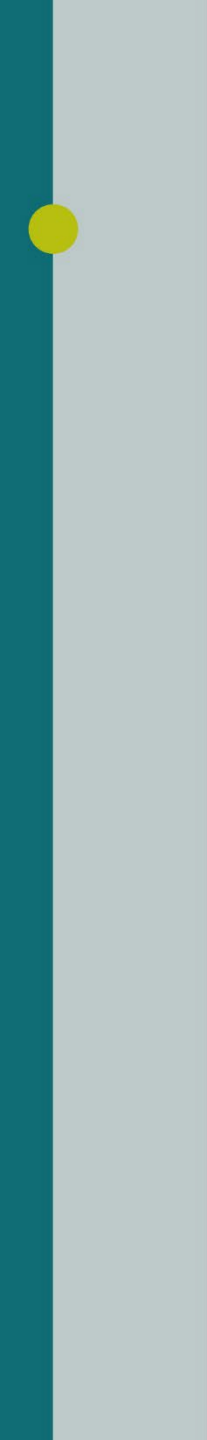


EQUIPEMENTS

- **Des services dédiés à l'enfance :**
 - Le groupe scolaire accueillait sur l'année 2024-2025 :
 - 126 enfants.
 - Du périscolaire (garderie, temps d'étude le soir) pour 36 enfants et cantine (90 élèves en moyenne)
- Et à la petite enfance, avec 3 berceaux pour la commune de Machilly dans la crèche privée "Capitou" située sur le site Altéa à Juvigny.

EQUIPEMENTS - Enjeux

- Le **confortement** des équipements, afin **d'accompagner les évolutions démographiques et l'évolution des besoins**.
- **L'accessibilité** des équipements actuels et futurs, à proximité des lieux de vie.
- Une **politique foncière à anticiper** et un **dispositif réglementaire adapté** aux contraintes techniques et de fonctionnement des équipements



Diagnostic

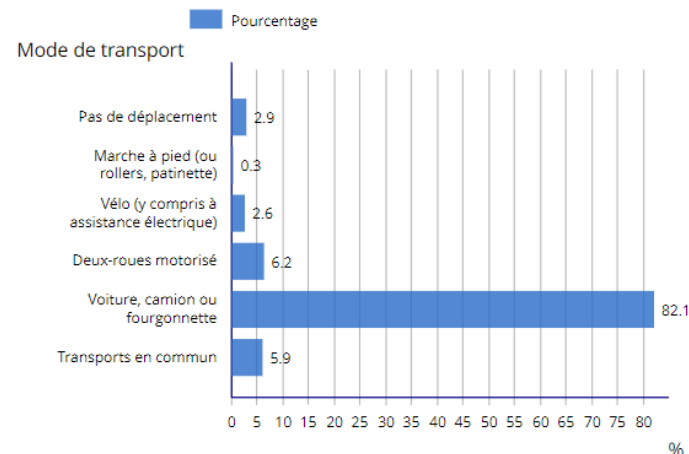
Mobilités

LES MOBILITES - Une thématique prégnante

■ Une organisation du bassin de vie qui génère une forte mobilité :

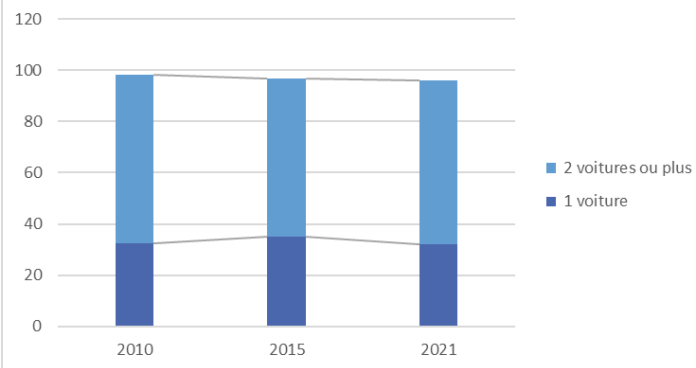
- Comme vu précédemment, un déséquilibre dans la répartition des zones d'habitat et d'emploi qui implique des déplacements pendulaires et transfrontaliers, concentrés sur quelques heures par jour (moins de 7% des actifs de Juvigny travaillent sur la commune).
- une « auto-dépendance » encore marquée (82% des actifs utilisent une automobile pour se rendre sur leur lieu de travail...) et ce, malgré un très léger recul de l'équipement automobile des ménages.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021



- **Des impacts environnementaux, une dépendance énergétique et un coût élevé liés à automobile** (pollution atmosphérique et sonore, gaz à effet de serre...)
- ... d'où **la nécessité de promouvoir les mobilités alternatives** : transports collectifs, auto-partage, modes doux.

Equipement automobile des ménages



LE RESEAU DE MOBILITE - organisation

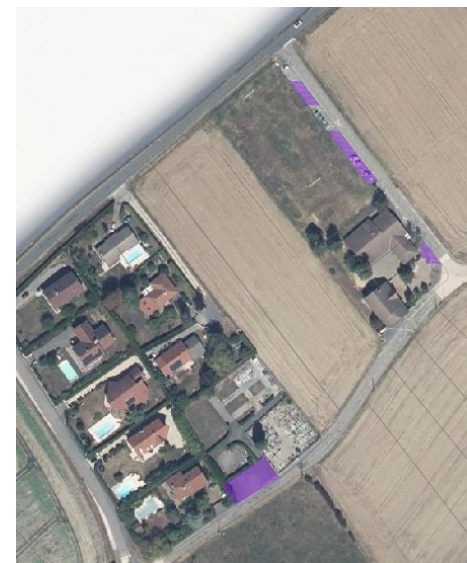
- Un maillage de routes départementales et communales, et de chemins, constitue l'ossature du réseau : Données : CAUE 74



- Un service de transport en commun existant mais peu attractif : la commune est seulement desservie par deux lignes de transport à la demande sur le réseau français et une ligne sur le réseau suisse.
- Un réseau dédié aux déplacements piétons qui se développe, mais un maillage encore discontinu.

LE STATIONNEMENT PUBLIC

- **Des parkings publics sur le technosite ALTEA :**
 - Deux parkings existent à proximité de la crèche : environ 35 et 30 places.
 - À noter que le P+R du secteur ALTEA est situé en limite de commune, sur la commune voisine de Cranves-Sales.
- **Des parkings publics au centre-village, à proximité des équipements :**
 - Le parking de la Mairie compte 7 places dont une place PMR,
 - Le parking école / stade compte environ 10 places dont une place PMR,
 - Le parking du cimetière compte 5 places.
 - Un parking de 6 places est localisé à « La Renfile ».
- **Des stationnements vélo à proximité des équipements publics :**
 - Des stationnements sont disponibles à proximité de la Mairie et de l'Eglise.
- **Il n'y a pas de borne de recharge pour véhicule électrique.**



ATOUTS

- Un **réseau routier hiérarchisé**, et un **plan de circulation** qui se met en place.
- Un **territoire connecté** aux grands axes de déplacement.
- Un réseau **modes doux qui se développe**.
- Des **espaces de stationnement** suffisamment **dimensionnés**.
- Un **plan de mobilité** récemment approuvé à l'échelle de l'agglomération.

FAIBLESSES

- Une **auto-dépendance** marquée.
- Une offre en **transports en commun** faible.

LE RESEAU ROUTIER

- Un maillage de routes départementales et communales, constitue l'ossature du réseau, contrainte par la voie ferrée, la RD1206 et la topographie

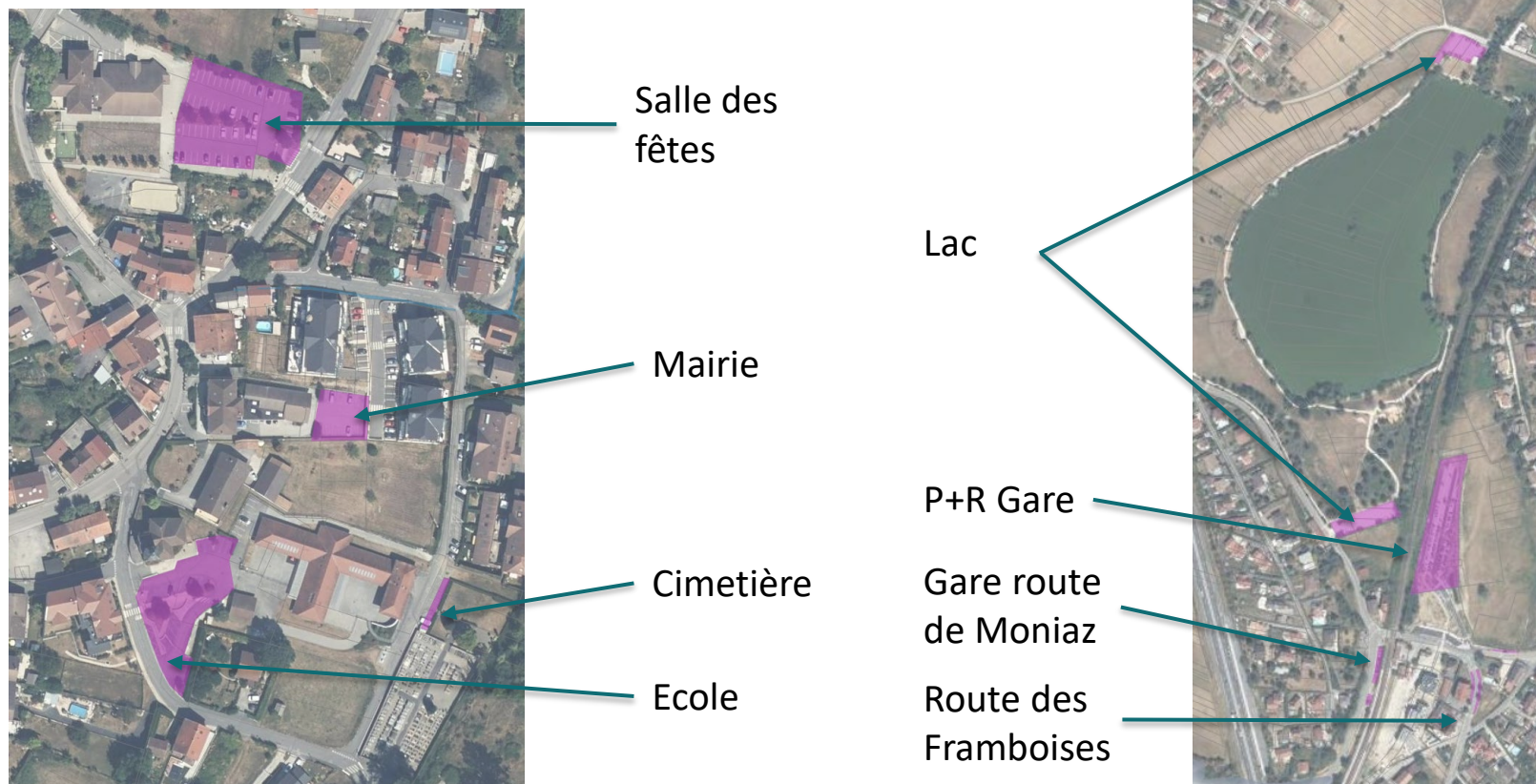


- D1206
- Voie ferrée
- Route départementale
- Voie communale
- Chemin

Données : IGN

- Un service de transport en commun axé autour du train, avec la ligne **CEVA**. Deux lignes de transport en commun Annemasse Agglo (1 scolaire régulière, 1 à la demande), une de Thonon Agglo et une à la demande qui dessert la Suisse. Toutes ont pour seul arrêt la Gare (P+R).
- Un réseau dédié aux déplacements piétons qui se développe, mais un maillage encore discontinu.

LE STATIONNEMENT PUBLIC



- **Des parkings publics au centre-village, à proximité des équipements :**
 - Le parking de la salle des fêtes (env. 60 places, dont 2 places PMR), de la Mairie (20 places dont 1 place PMR), de l'école (env. 10 places, zone bleue), du cimetière (env. 10 places) et une quarantaine de places en zone bleue sur voirie (route des Framboises, route des Voirons).
 - Le parking relais de la gare : 137 places (dont 4 PMR)
 - Les deux parkings du lac (env. 40 places au sud et env. 35 places au nord)
- Une consigne vélo à la gare (accessible avec un abonnement train)
- **Il n'y a pas de borne de recharge pour véhicule électrique.**

ATOUTS

- Un **réseau routier hiérarchisé**, et un **projet de piétonisation** au centre village qui se met en place.
- Un **territoire connecté** aux grands axes de déplacement
- Un réseau **modes doux qui se développe**.
- L'usage du **train** pour les **déplacements pendulaires**, en lien avec la réalisation du **P+R**.
- Des **espaces de stationnement** suffisamment **dimensionnés** au centre du village.
- Un **plan de mobilité** récemment approuvé à l'échelle de l'agglomération.

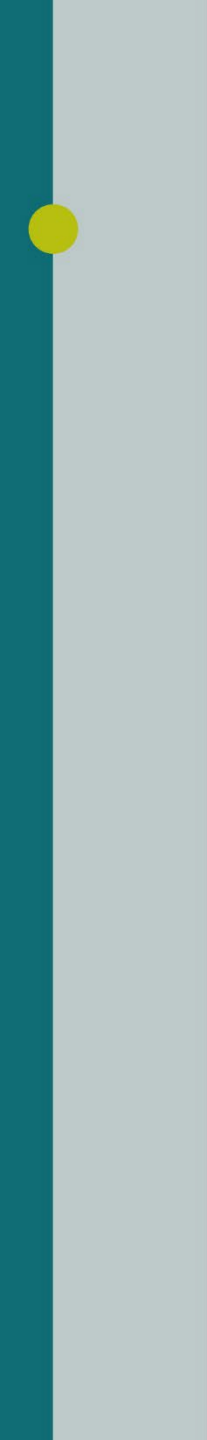
FAIBLESSES

- Une **auto-dépendance** marquée.
- Une offre en **transports en commun** faible, excepté au niveau de la gare.
- Des **conflits d'usages sur le stationnement** à proximité de la **gare**.

- Le **projet de l'A412** à intégrer.

MOBILITÉ - Enjeux

- La **limitation des déplacements individuels** motorisés par l'**incitation au report modal** vers les modes de déplacement « doux », avec la poursuite du développement du maillage piéton / cycle.
- Une **politique de stationnement adaptée pour le stationnement privé**, selon le type d'opérations (habitat, activités économiques), en prenant en compte l'incidence des exigences en matière de stationnement sur le coût de la construction, la consommation d'espace, les déchets inertes générés (stationnement souterrain).
- L'**accompagnement vers des évolutions de comportement en faveur de pratiques alternatives** (rechargement de véhicules électriques, co-voiturage, autopartage, ...).
- L'**amélioration du maillage et l'entretien du réseau viaire** notamment au regard des enjeux de la mobilité pour tous, au profit de la sécurité et de la qualité de vie.



Diagnostic

Patrimoine

PATRIMOINE - Structures bâties traditionnelles

Chef-lieu



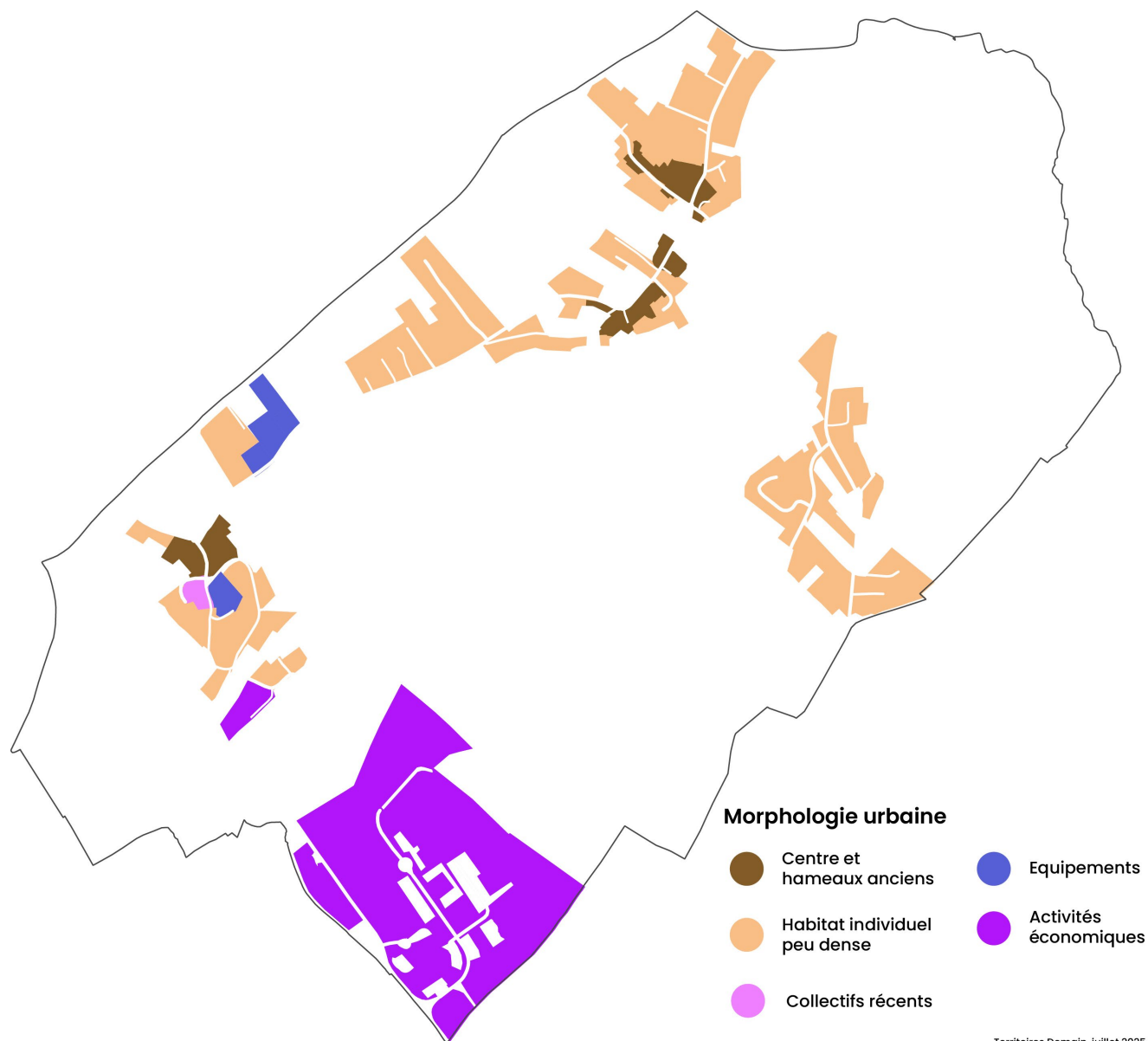
Crédit : Acer Campestre

Paconinges



Les Curtines





PATRIMOINE - Structures bâties traditionnelles

Centre ancien

Dont quartier
de la Tour et
« Guyon »



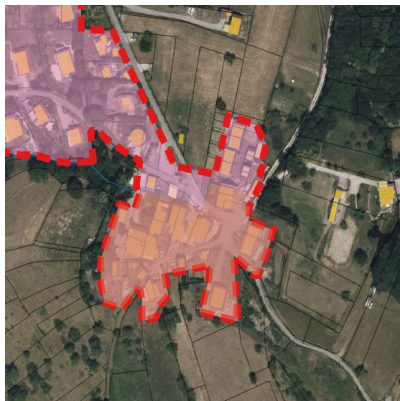
Chez Bussioz



Revilloud



Le Chamenard

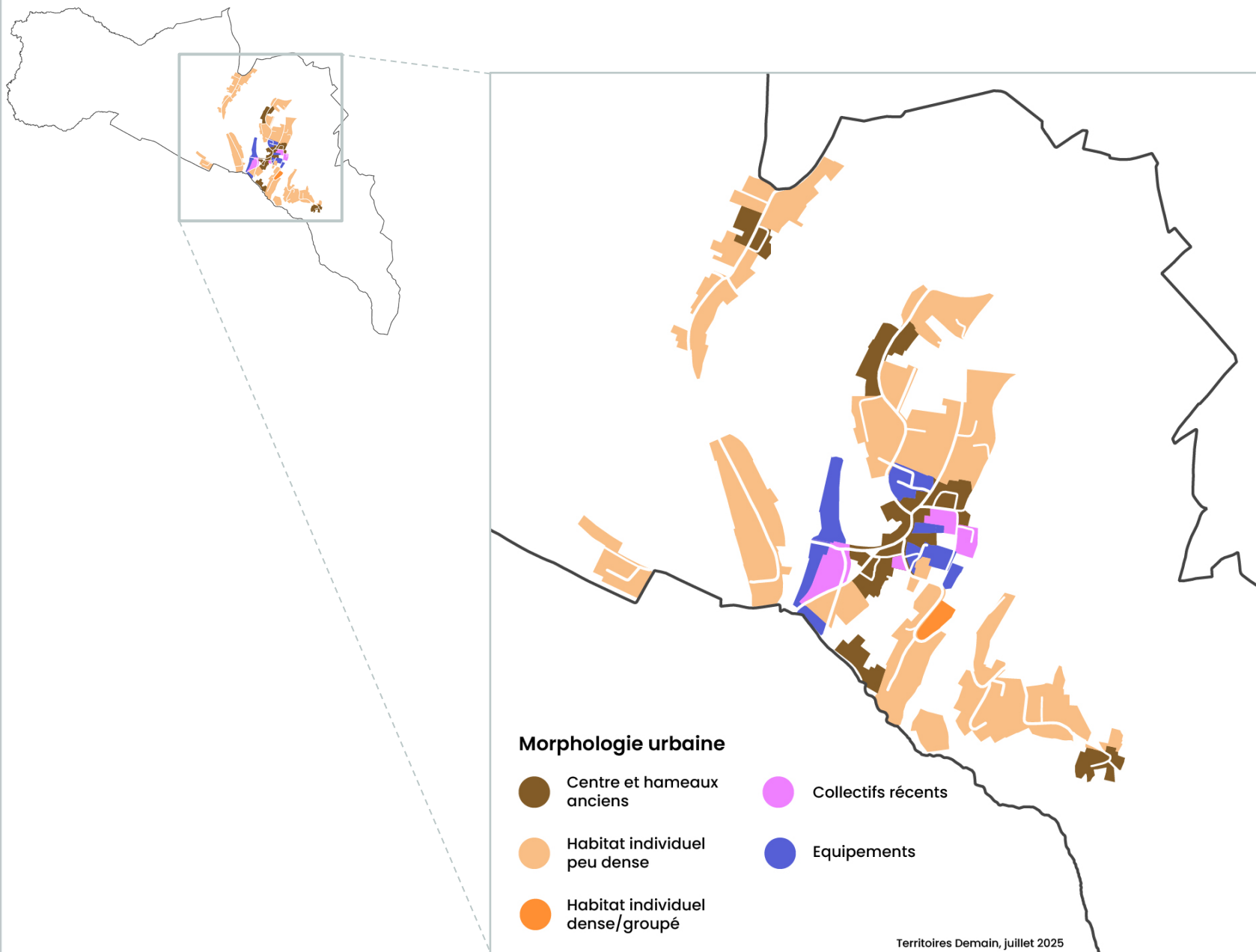


Couty

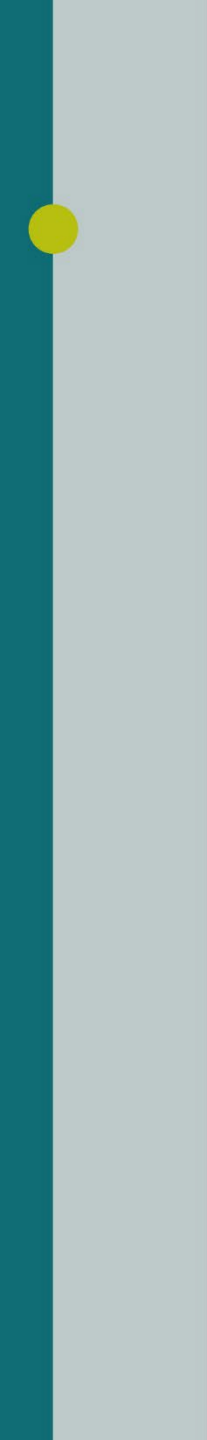


Crédit : Acer Campestre

MORPHOLOGIE URBAINE



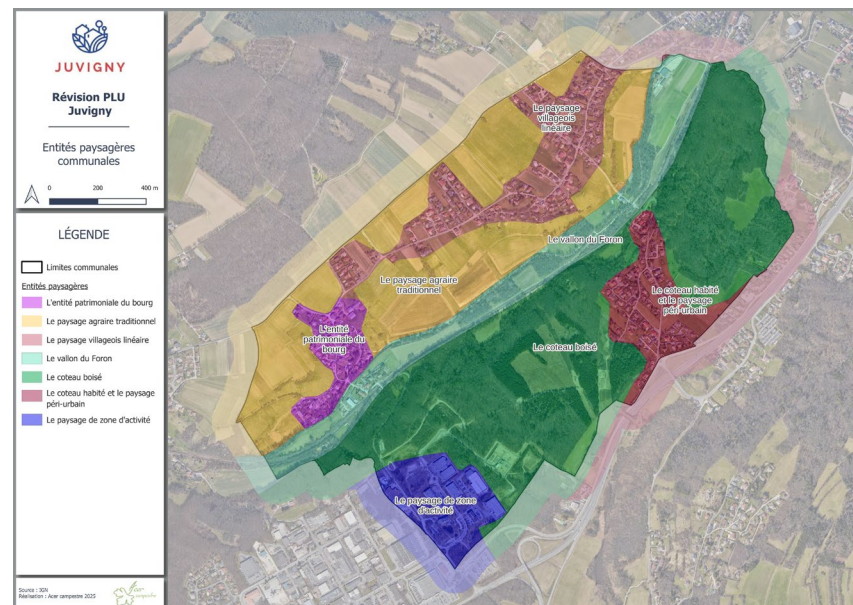
- **Inscription** des ensembles bâtis, du bâti remarquable ou du petit patrimoine dans le PLU afin de les **préserver ou d'encourager leur restauration**.
- Prévoir **des spécificités dans le règlement écrit** pour les ensembles bâti **cohérents** des chefs-lieux et/ou certains hameaux (débords de toit, respect de l'ordre continu (ou non) par rapport à l'alignement...).
- **Préserver les structures bâties traditionnelles** tout en les adaptant aux **usages actuels** par le traitement qualitatif du rapport à l'espace public, la sécurisation des cheminements piétons, leur végétalisation...
- Prendre en compte les **coupures d'urbanisation** à maintenir et le **traitement qualitatif des franges** des hameaux.
- **Encadrer les potentiels de mutations**, à l'intérieur des **volumes existants dans les centre-bourgs et hameaux**, ainsi que les **divisions foncières** dans les espaces d'habitat individuel.



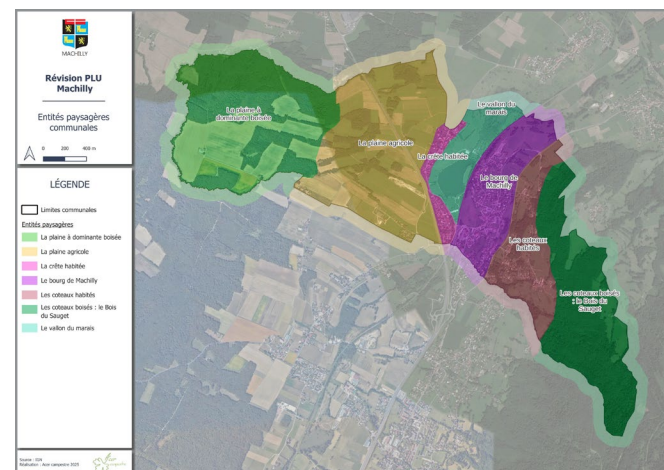
EIE

Géomorphologie et paysages

- Vulnérabilité du territoire au changement climatique, notamment vis-à-vis de l'augmentation des températures, de la disponibilité de la ressource en eau et des risques naturels et sanitaires,
- Des paysages traversés contrastés, avec en particulier une banalisation qui s'amorce aux abords de la RD1206 ;
- Une mutation progressive des paysages des anciens hameaux par les développements pavillonnaires ;
- Un mitage du paysage traditionnel à la Plantaz.
- Une trame verte naturelle bien présente ;
- Un paysage villageois traditionnel de qualité patrimoniale, en cours d'évolution avec la construction d'un nouveau quartier ;
- Une qualité des axes de perceptions sur les grands paysages et sur le Chef-Lieu.



- Vulnérabilité du territoire au changement climatique, notamment vis-à-vis de l'augmentation des températures, de la disponibilité de la ressource en eau et des risques naturels et sanitaires,
- Des paysages naturels et agricoles traditionnels sur les coteaux, soumis à une forte fréquentation humaine,
- Une mutation progressive des coteaux habités par une banalisation de l'urbanisation,
- Un bourg de Machilly éclaté en plusieurs quartiers peinant à se rejoindre,
- Un vallon du marais de la Dame contrasté, comprenant une zone naturelle d'exception à préserver, des espaces de loisirs (lac artificiel, espaces verts, golf) nécessitant une réflexion à long terme,
- La plaine du Foron, entité agricole et naturelle franco-suisse coupée en deux par la RD1206 et impactée à l'avenir par l'Autoroute Machilly-Thonon.

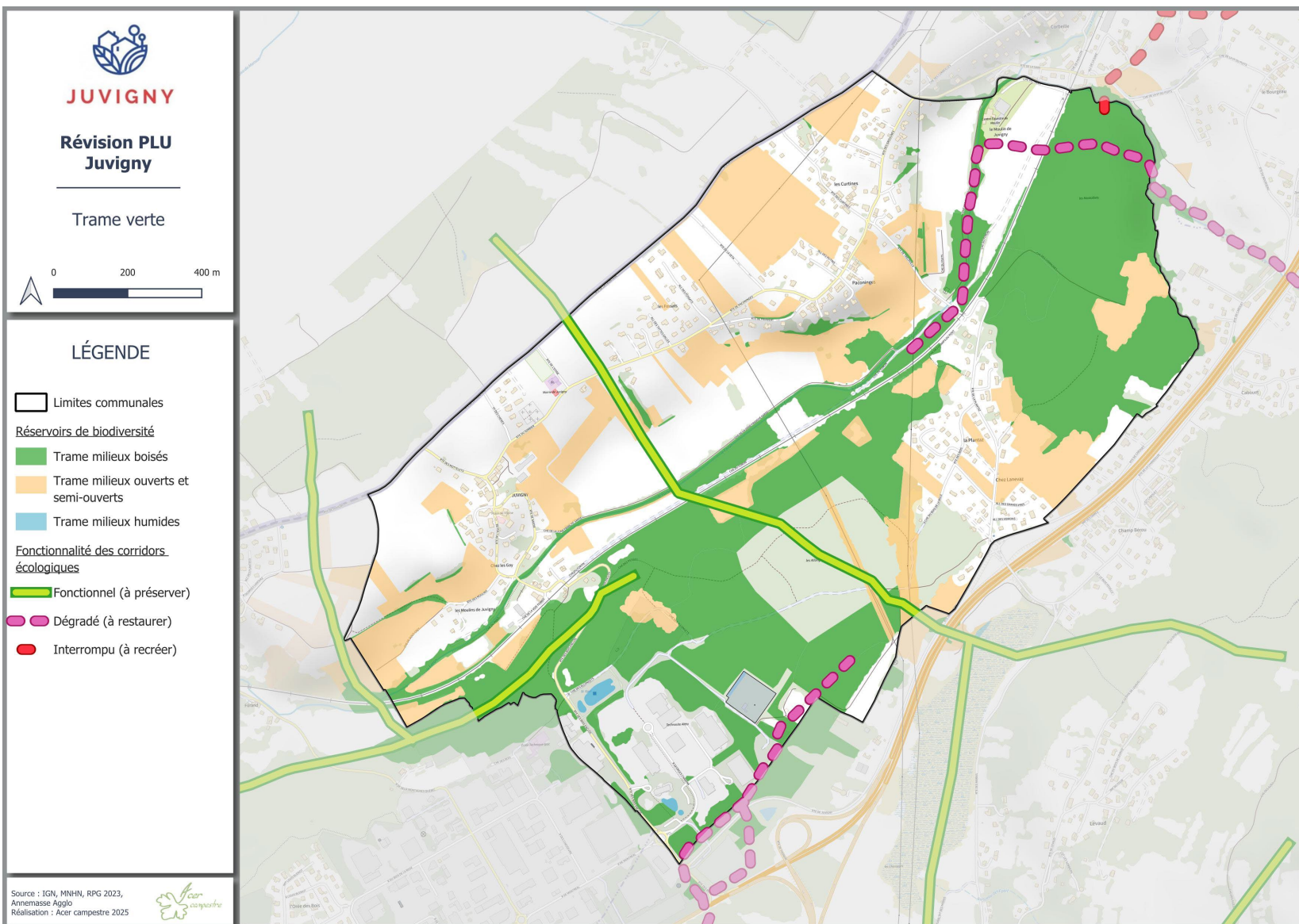


- Adapter le territoire au changement climatique (désimperméabilisation, végétalisation, gestion des eaux pluviales...),
- Préserver le paysage agricole traditionnel du coteau notamment via le traitement des limites agri-urbaines,
- Préserver les éléments patrimoniaux ponctuels apportant une plus-value paysagère et une identité particulière (jardins, petit patrimoine, alignements végétaux...) ;
- Valoriser le paysage au fil de l'eau du Foron ;
- Maintenir les coupures d'urbanisation et les ouvertures paysagères le long des voies permettant de rythmer les perceptions ;
- Lutter contre la banalisation des paysages péri-urbains, notamment à proximité de la RD1206,
- Préserver la qualité et l'attractivité des ambiances villageoises de proximité et leur appropriation sociale (développement des mobilités douces,...).

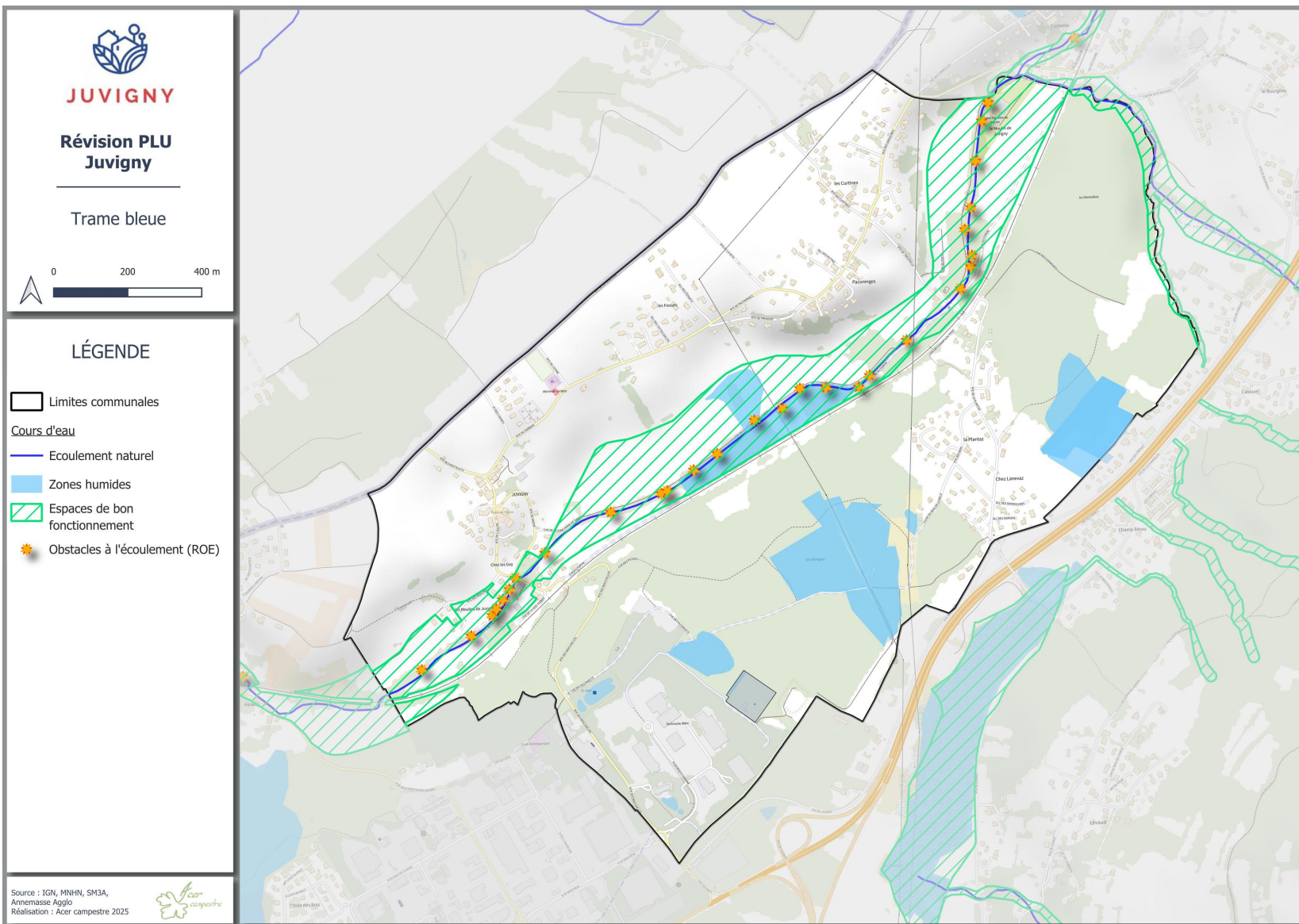
- Adapter le territoire au changement climatique (désimperméabilisation, végétalisation, gestion des eaux pluviales...),
- Concilier les différents usages et la préservation des paysages naturels (coteaux et vallons du marais), valoriser le paysage du marais de la Dame,
- Préserver les paysages traditionnels des coteaux face à la pression foncière et la déprise agricole,
- Préserver le caractère patrimonial du bourg tout en confortant son rôle de centralité,
- Lutter contre la banalisation des paysages péri-urbains et des formes architecturales,
- Préserver l'entité paysagère agricole et boisée de la plaine du Foron, face à l'évolution de l'urbanisation et des infrastructures linéaires, favoriser l'intégration paysagère des constructions existantes.

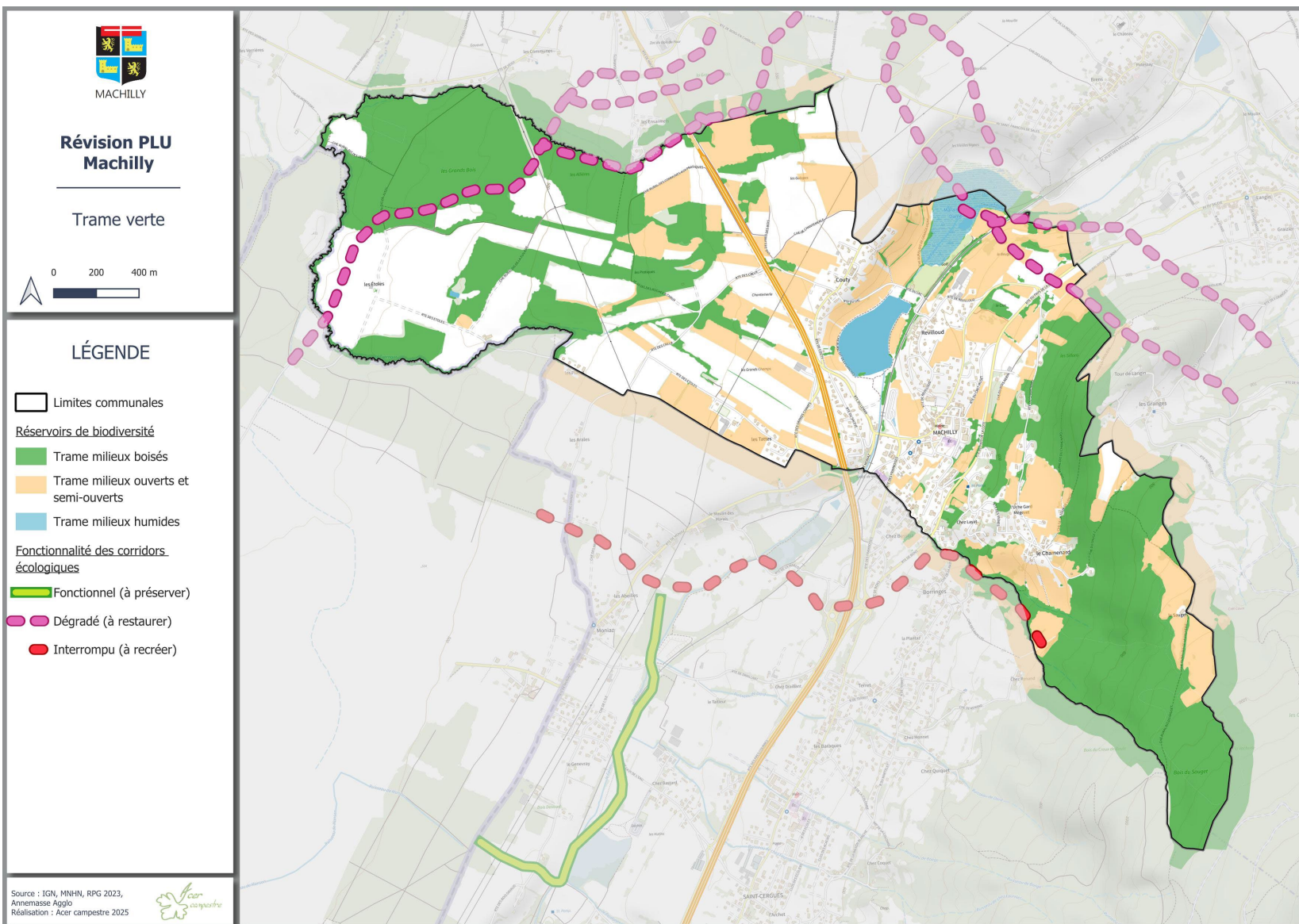
EIE

Les milieux naturels et agricoles



LES MILIEUX NATURELS – La trame bleue communale







Trame bleue

☐ Limites communales

- - - Cours d'eau busé

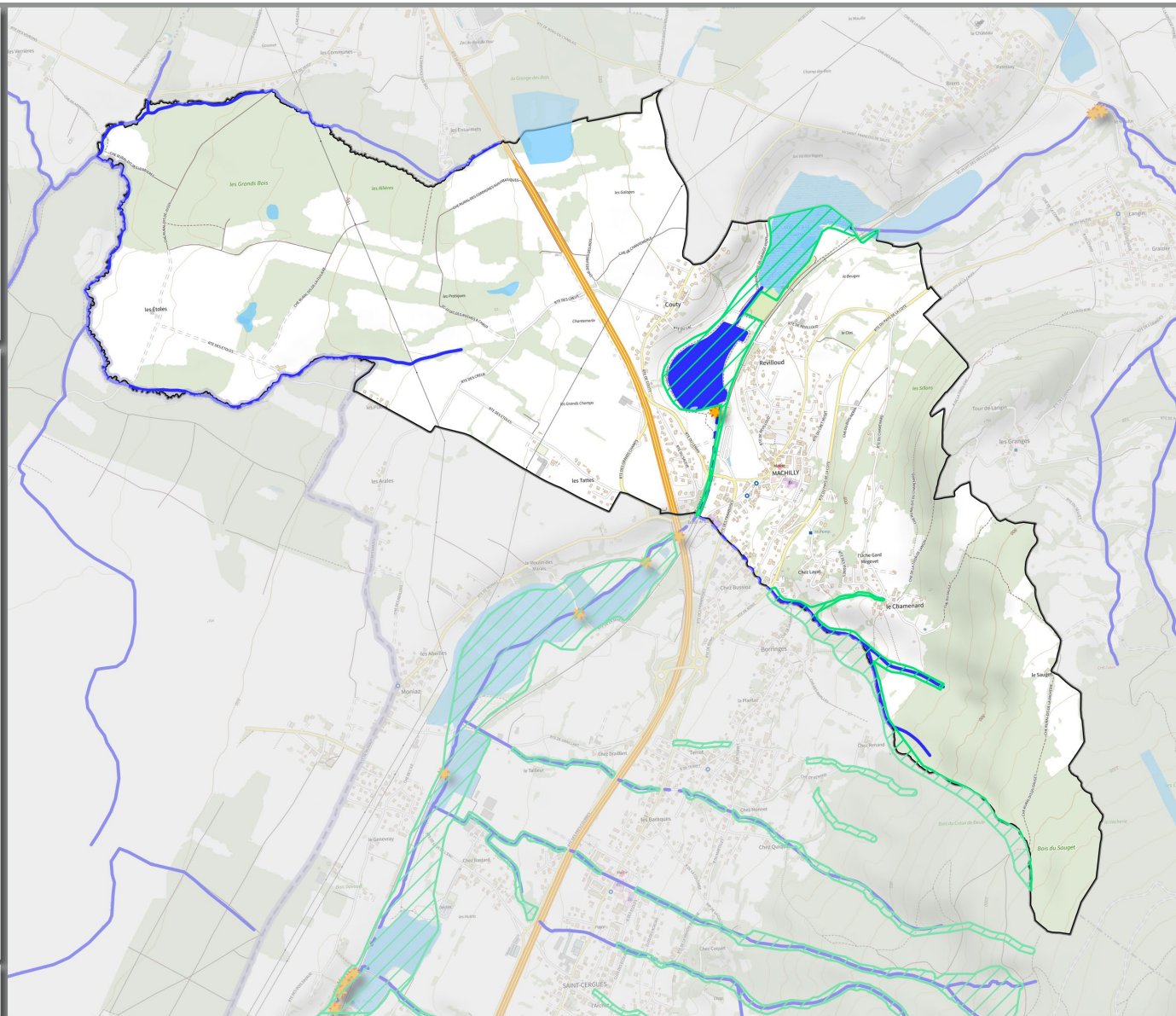
— Ecoulement naturel

- Plans d'eau

 Zones humides

 Espaces de bon fonctionnement

☀ Obstacles à l'écoulement (ROE)

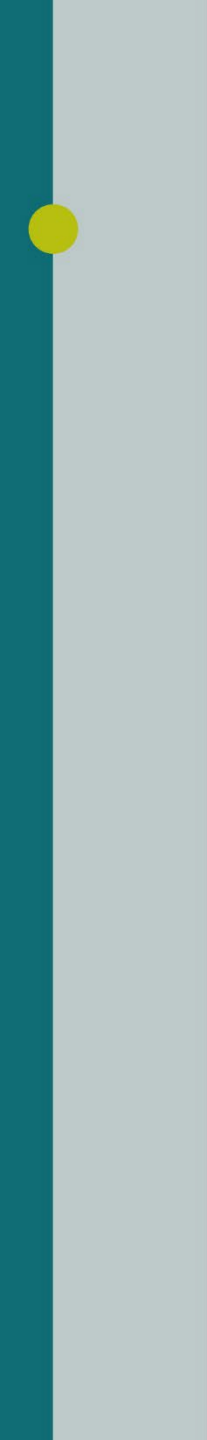


- Une richesse importante des milieux naturels (notamment les milieux associés au Foron et les zones humides) et agricoles et des espèces associées,
- Une pression foncière importante sur les espaces agricoles (proximité du village, route de Paconinges, hameau de la Plantaz),
- La mise en place d'une gestion diversifiée, durable et multifonctionnelle des forêts communales, à conforter,
- Une présence importante des EEE notamment au bord des infrastructures linéaires et au sein des espaces forestiers exploités (notamment sous la ligne haute tension),
- La faible présence de structures agroécologiques au sein des espaces agricoles du plateau et des coteaux,
- Une trame écologique contrainte par l'urbanisation et les infrastructures linéaires, mais fonctionnelle et jouant un rôle d'importance régionale dans le maintien des continuités entre le massif des Voirons et la Suisse.

- Une richesse importante de milieux naturels (notamment boisés et humides) et agricoles et des espèces associées,
- Une pression foncière importante sur les espaces agricoles et naturels des coteaux,
- Des activités de loisirs impactantes pour certains milieux : forte fréquentation des coteaux agricoles et forestiers, extension du golf,
- Une présence importante des EEE notamment au bord des infrastructures linéaires (voie ferrée, RD) et en bord de lac/cours d'eau,
- Une trame écologique d'importance régionale, fragilisée par les infrastructures linéaires et l'urbanisation.

- Préserver les espaces agricoles et naturels face à l'urbanisation,
- Préserver voire restaurer le Foron et les milieux associés,
- Préserver les continuités écologiques existantes,
- Maintenir voire conforter le réseau de haies,
- Maintenir et développer des activités agricoles et sylvicoles durables et respectueuses des milieux naturels et des paysages,
- Préserver la faune et la flore patrimoniale,
- Gérer la prolifération des EEE.

- Préserver les milieux écologiques remarquables (massif forestier des Voirons, Foron et marais des Dames, secteur des Etoles),
- Maitriser la consommation des espaces agricoles et naturels par l'urbanisation,
- Maintenir et développer des activités agricoles et sylvicoles durables et respectueuses des milieux naturels et des paysages,
- Préserver la faune et la flore patrimoniale,
- Gérer la prolifération des EEE,
- Préserver voire restaurer les continuités écologiques entre le massif des Voirons et la Suisse : prise en compte au sein des aménagements futurs, plantation de haies...



EIE

Les ressources naturelles

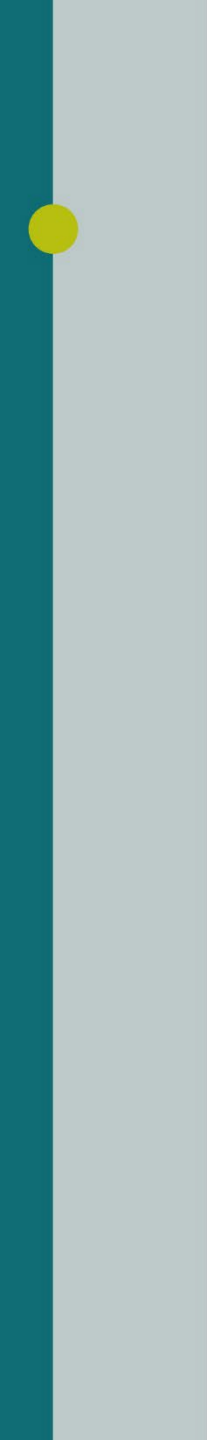
LES RESSOURCES NATURELLES - Synthèse

- Une ressource en eau vulnérable vis-à-vis du changement climatique,
- Des masses eaux d'eau souterraines en bon état, mais vulnérables aux pollutions,
- Le Foron, cours d'eau principal, en bon état chimique mais en état écologique médiocre,
- Une station d'épuration conforme en performance et en équipement avec surcharge ponctuelle non représentative du fonctionnement moyen de la station. Un schéma directeur d'assainissement à venir.
- Une consommation énergétique et des émissions de GES en hausse (en lien avec secteur de l'industrie et du tertiaire),
- La commune produit 6,3% de sa consommation énergétique via les énergies renouvelables (biomasse à 74,1%, pompes à chaleur à 22%),
- La création d'un réseau de chaleur, basé sur le bois-énergie, en projet,
- Un potentiel de développement fort sur les filières solaires photovoltaïques et thermiques (développement majoritairement diffus), des zones de développement définies dans zones d'accélération ENR,
- Un stockage de carbone important dans les forêts et les prairies communales.

LES RESSOURCES NATURELLES - Synthèse

- Une ressource en eau vulnérable vis-à-vis du changement climatique,
- Des masses eaux d'eau souterraines en bon état, mais vulnérables aux pollutions,
- Le Foron, cours d'eau principal, en bon état chimique mais en état écologique médiocre,
- Une station d'épuration conforme en performance et en équipement avec surcharge ponctuelle non représentative du fonctionnement moyen de la station. Un schéma directeur d'assainissement à venir.
- Une consommation énergétique en très légère baisse, celle-ci étant insuffisante pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux du SRADDET. Transport routier et bâtiment (résidentiel + tertiaire) principaux consommateurs,
- La commune produit 14,6% de sa consommation énergétique via les énergies renouvelables (biomasse à 76,9%, pompes à chaleur à 20,9%),
- Un potentiel de développement fort sur les filières solaires photovoltaïques et thermiques,
- Des émissions de GES en baisse, celle-ci étant insuffisante pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux du SRADDET. Les secteurs du transport routier, du résidentiel et de l'agriculture sont les principaux émetteurs,
- Un stockage de carbone important dans les forêts et les prairies communales.

- Préserver la ressource en eau quantitativement et qualitativement,
 - Améliorer la gestion de la ressource en eau (consommation, distribution, traitements des eaux usées...),
 - Améliorer la gestion des eaux pluviales (notamment via le développement des techniques alternatives).
-
- Réduire la consommation énergétique et les émissions de GES,
 - Réhabiliter-rénover les bâtiments pour une meilleure performance énergétique,
 - Maîtriser la mobilité et organiser de nouvelles pratiques,
 - Développer la production d'énergies renouvelables,
 - Préserver les capacités de résilience naturelle du territoire en matière de stockage de carbone.

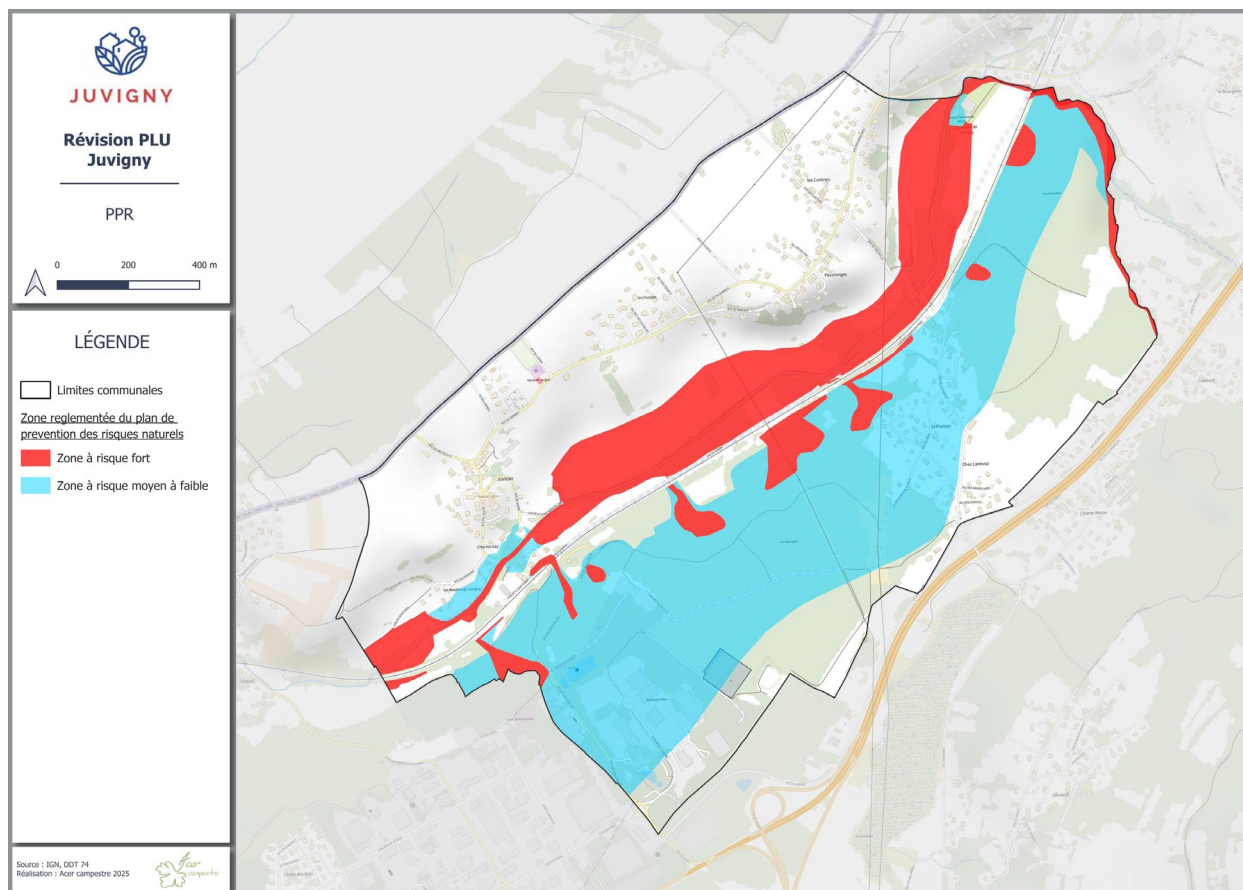


EIE

Santé publique, risques naturels et technologiques

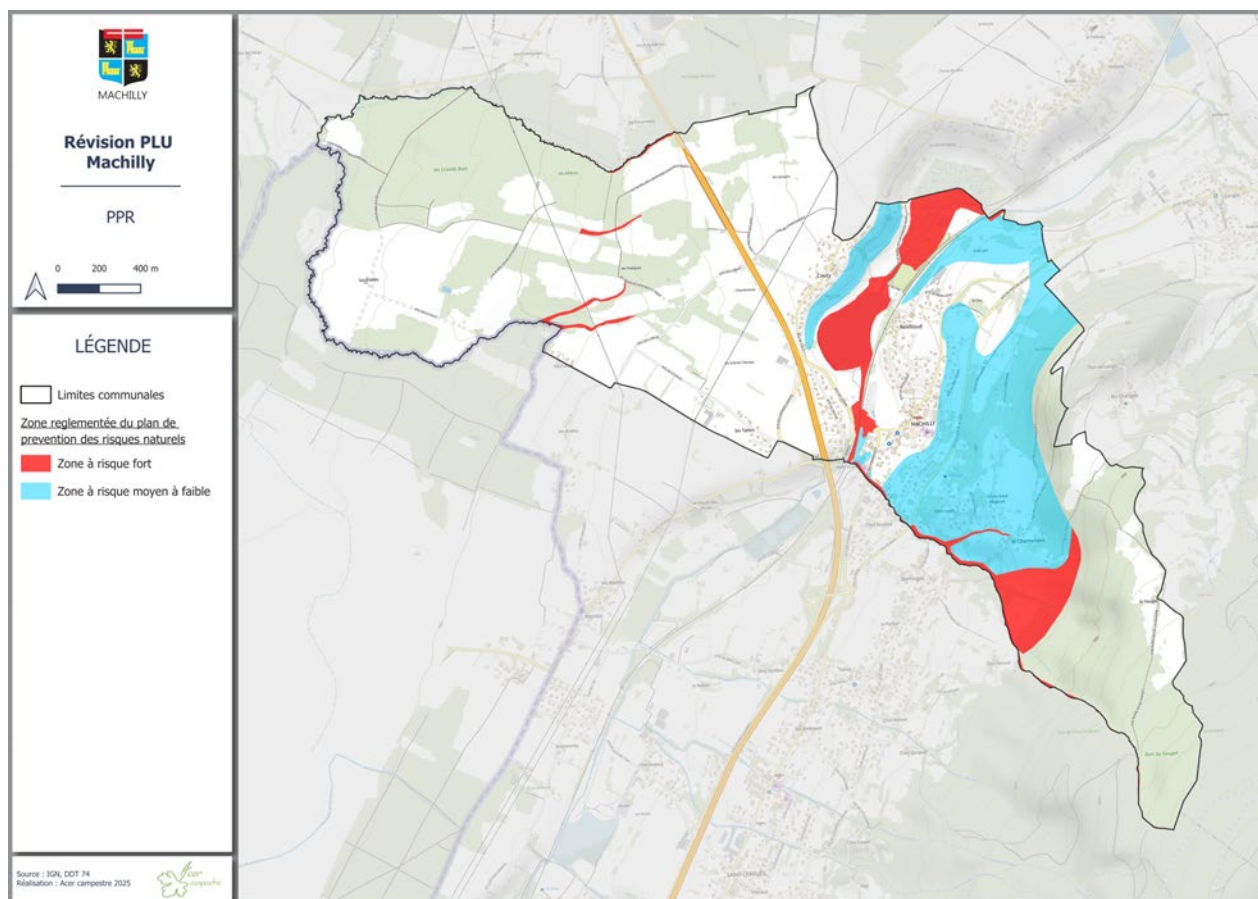
LES RISQUES – un risque inondation bien présent

- Les **cours d'eau** de la commune sont la cause de nombreux phénomènes naturels dommageables : phénomènes d'érosion, d'instabilités de berges et phénomènes de débordements.
- La commune de Juvigny est soumise au TRI d'Annemasse-Cluses.
- Le SAGE fixe comme priorité la **préservation des zones d'expansion des crues** (ZEC) stratégiques, en tant que levier principal pour maîtriser la vulnérabilité aux inondations (vallon du Foron du Chablais Genevois notamment).



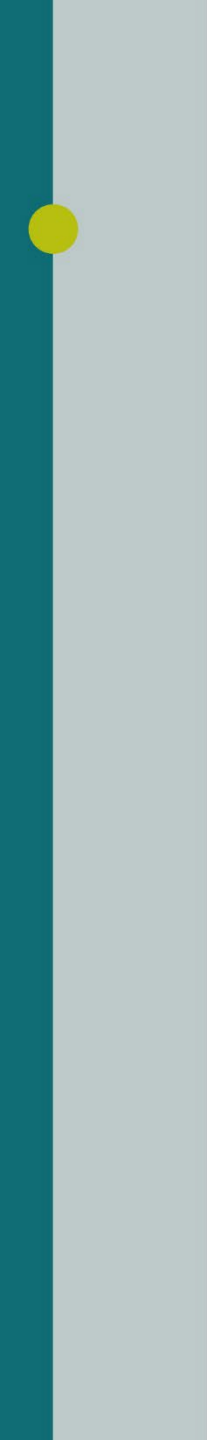
LES RISQUES – un risque inondation bien présent

- Les **abords des cours d'eau** de la commune et les milieux associés (marais de la Dame, lac artificiels) sont concernés par un risque torrentiel fort.
- La commune de Machilly est soumise au TRI d'Annemasse-Cluses.
- le SAGE fixe comme priorité la **préservation des zones d'expansion des crues** (ZEC) stratégiques, en tant que levier principal pour maîtriser la vulnérabilité aux inondations (vallon du Foron du Chablais Genevois notamment).



- Des aléas inondations, mouvements de terrain et crues torrentielles,
- Aucun site SEVESO et ICPE,
- Une canalisation de matières dangereuses traversant les deux communes + Machilly traversé par la RD1206 concernée par un risque TMD.

- Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire,
- Anticiper les évolutions des aléas et des vulnérabilités aux risques naturels, technologiques et sanitaires dues au changement climatique,
- Anticiper les évolutions des aléas et des vulnérabilités aux risques sanitaires, dues au changement climatique (augmentation de la température des eaux...).



EIE

Santé publique, nuisances et pollutions

NUISANCES ET POLLUTIONS - Synthèse

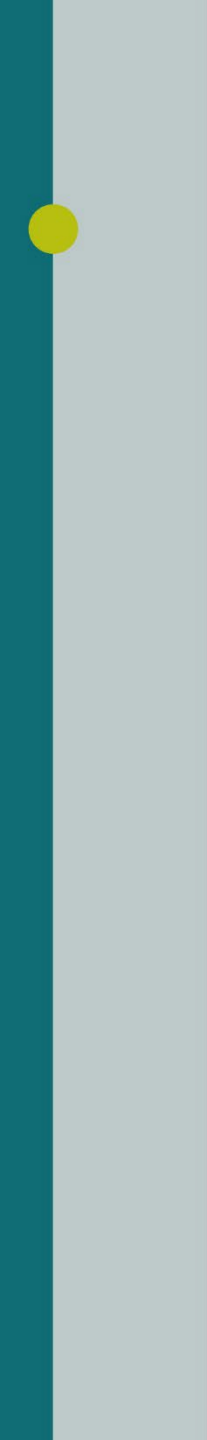
- Episodes importants de pollution à l'ozone sur le territoire,
- Le bâtiment (résidentiel et tertiaire) représente 52% des émissions, principalement COVNM et particules fines liés à l'utilisation d'équipements de chauffages probablement peu performants,
- Le secteur de l'industrie représente 34% des émissions de polluants notamment de NOx (hausse récente).
- Territoire communal faiblement concerné par les nuisances sonores, à l'exception du hameau de la Plantaz,
- Forte rupture de continuité de la trame noire sur l'ensemble du bassin genevois. Extinction éclairage public de 23h à 5h mise en place sur Juvigny,
- Une quantité de DMA en très légère baisse mais toujours supérieure à la moyenne régionale. Le tonnage d'OMA (ordures ménagères et assimilées) est en hausse de 5,8% entre 2016 et 2021 (*chiffres à l'échelle d'Annemasse Agglo*),
- Valorisation matières et organique des déchets à hauteur de 39% (*chiffres à l'échelle d'Annemasse Agglo*), (objectif SRADDET de 70%).

NUISANCES ET POLLUTIONS - Synthèse

- Episodes importants de pollution à l'ozone sur le territoire,
 - Le bâtiment (résidentiel et tertiaire) représente 45% des émissions, principalement COVNM et particules fines liés à l'utilisation d'équipements de chauffages probablement peu performants,
 - Le trafic routier présent (25% des émissions) génère entre autres des émissions de NOx et de particules fines,
 - Le secteur agricole est le troisième secteur émetteur (19% des émissions), la baisse des émissions de NH₃ est faible.
-
- Forte rupture de continuité de la trame noire sur l'ensemble du bassin genevois. Extinction éclairage public de 23h à 5h sur Machilly, extinction complète du 21 juin au 31 août,
 - Une quantité de DMA en très légère baisse mais toujours supérieure à la moyenne régionale. Le tonnage d'OMA (ordures ménagères et assimilées) est en hausse de 5,8% entre 2016 et 2021 (*chiffres à l'échelle d'Annemasse Agglo*),
 - Valorisation matières et organique des déchets à hauteur de 39% (*chiffres à l'échelle d'Annemasse Agglo*) (objectif SRADDET de 70%).

NUISANCES ET POLLUTIONS - Enjeux

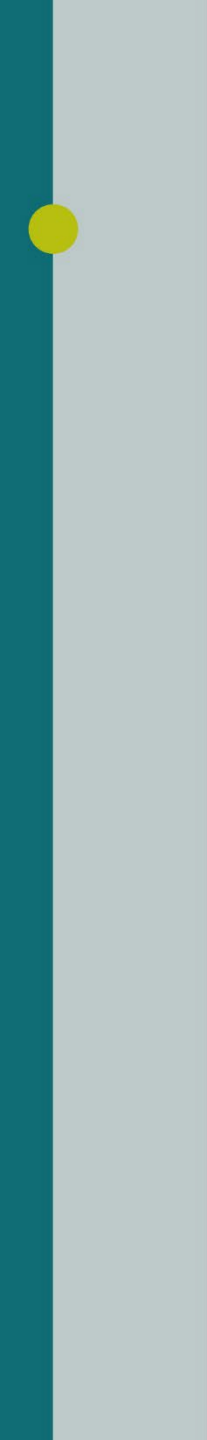
- Maîtriser les consommations d'énergie et renouveler/remplacer les équipements individuels de chauffage,
- Maîtriser la mobilité du territoire : développement des transports en commun et mobilités douces, poursuite de la piétonisation.
- Mise en œuvre de techniques de réduction des émissions de polluants des secteurs de l'agriculture et de l'industrie.
- Prendre en compte les nuisances sonores lors des aménagements.
- Prise en compte de la trame noire dans les aménagements,
- Poursuite de la démarche de réduction de la pollution lumineuse.
- Réduire le volume de déchets à la source,
- Optimiser le traitement et la valorisation des déchets,
- Développer le recyclage des matériaux et l'économie circulaire.



Ateliers diagnostic habitants

- Fonctionnement de la commune :
 - Poursuivre le développement des synergies avec les communes limitrophes et Annemasse Agglo pour les services et projets structurants.
 - Prendre en compte les enjeux de sécurité et d'aménagement sur plusieurs axes routiers (vitesses trop élevées, croisements dangereux) et sur le secteur de la Gare.
 - Repenser la place du piéton dans l'espace public pour des circulations sécurisées et apaisées.
 - Rechercher des solutions concernant le stationnement en centre du village, en lien avec le CEVA et le P+R.
 - Mettre en place des lieux de rencontre et des espaces de lien (remise en route de la brocante, un marché, un bar/épicerie..)
- Cadre de vie
 - Maintenir l'équilibre entre préservation du cadre de vie et développement de la commune.
 - Valoriser le lac et ses abords, dans ses aménagements sportifs mais aussi de promenade.
 - Développer une offre en logements diversifiée (logements collectifs, logements adaptés aux aînés).
 - Développer les commerces au centre du village.

- Fonctionnement de la commune
 - Développer l'accès aux transports en commun en améliorant l'accessibilité des arrêts et du P+R, notamment pour les modes doux.
 - Sécuriser les cheminements piétons et cyclables au sein du village et pour l'accès aux communes voisines.
 - Ne pas devenir une ville dortoir, et cela passe par maintenir l'école.
 - Développer une offre en logements accessible financièrement pour les habitants.
 - Ajouter de nouveaux lieux de rencontre et des espaces de lien (café associatif, points d'eau, aires de jeux...).
- Cadre de vie
 - Maintenir le cadre de vie rural de la commune, notamment en préservant les espaces forestiers et agricoles.
 - Valoriser les abords du Foron pour la promenade et les loisirs.
 - Privilégier des formes et des volumes variés pour les futures constructions, à l'image des maisons de village existantes.
 - Végétaliser de la commune avec la plantation d'arbres.



Merci pour votre attention !